



Assemblée générale

Distr. générale
9 novembre 2010
Français
Original : anglais

Soixante-cinquième session

Point 88 de l'ordre du jour

Réduction des budgets militaires

Rapport de la Première Commission

Rapporteur : M. Enrique **Ochoa** (Mexique)

1. La question intitulée « Réduction des budgets militaires » a été inscrite à l'ordre du jour provisoire de la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale conformément aux résolutions 35/142 B du 12 décembre 1980 et 64/22 du 2 décembre 2009.
2. À sa 2^e séance plénière, le 17 septembre 2010, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation du Bureau, d'inscrire cette question à son ordre du jour et de la renvoyer à la Première Commission.
3. À ses 2^e et 10^e séances, les 4 et 14 octobre 2010, la Première Commission a décidé de tenir un débat général sur toutes les questions touchant le désarmement et la sécurité internationale qui lui avaient été renvoyées, à savoir les points 88 à 104 et 162. Ce débat a eu lieu de la 2^e à la 8^e et à la 10^e séance, du 4 au 8 et les 11, 12 et 14 octobre (voir A/C.1/65/PV.2 à 8 et 10). La Commission a également consacré 10 séances, du 13 au 15, du 18 au 22 et le 25 octobre, à un échange de vues avec le Haut-Représentant pour les affaires de désarmement et d'autres hauts responsables, ainsi qu'à des réunions avec des experts indépendants et au suivi des résolutions et décisions adoptées lors de sessions antérieures (voir A/C.1/65/PV.9 à 18). Les différentes questions ont fait l'objet de discussions thématiques et des projets de résolution ont été présentés et examinés de la 9^e à la 18^e séance, du 13 au 15, du 18 au 22 et le 25 octobre (voir A/C.1/65/PV.9 à 18). Toutes les décisions concernant les projets de résolution ont été prises de la 19^e à la 23^e séance, du 26 au 29 octobre (voir A/C.1/65/PV.19 à 23).
4. Pour l'examen de ce point, la Commission était saisie du rapport du Secrétaire général intitulé « Information objective sur les questions militaires, y compris la transparence des dépenses militaires » (A/65/118 et Corr.1 et Add.1).
5. Aucune proposition n'a été présentée et aucune décision n'a été prise par la Commission au titre de ce point.

